

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

24 FÉVRIER 2014

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 24 FÉVRIER 2014

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Nécessité d'un vélodrome »	3
1.2	Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan badminton »	6
1.3	Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Centre d'aide à la performance sportive »	7
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le navire de l'athlétisme francophone est-il en train de couler ? »	8
1.5	Question de M. Alain Destexhe à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rémunération d'un entraîneur belge de grande renommée »	8

Présidence de M. Bertin Mampaka Mankamba.

- *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 05.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Nécessité d'un vélodrome »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce thème en commission, non qu'il n'y ait pas de vélodrome en Walloniemais les vélodromes existants ne répondent plus aux exigences actuelles en termes de qualité, de formation et de suivi.

Dans une entrevue récente du journal *Le Soir*, le président de la Royale ligue vélocipédique belge, Tom Van Damme, évoquait le coût exorbitant – au-delà de dix millions d'euros – de l'organisation du Championnat du monde. Cette somme étant difficilement supportable pour la Belgique, il ajoutait que la priorité était plutôt de construire un vélodrome en Wallonie grâce aux fonds initialement prévus pour le championnat. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Sous forme de boutade, je demandais si le président de la Royale ligue vélocipédique allait davantage convaincre le ministre que le parlementaire que je suis. Céderez-vous plus facilement à ses propositions qu'aux miennes ?

M. Van Damme dénonçait également le comportement de certaines communes qui perçoivent une sorte de redevance sur l'organisation des courses cyclistes. C'est un des rares sports totalement gratuits. Le spectateur le long des routes ne paie rien pour participer à l'événement. Si les communes imposent cette sorte de taxe, elles risquent de démotiver les passionnés. M. Van Damme estime que cette somme ne comblera de toute façon pas le déficit public.

Quelle a été votre réaction ? Avez-vous adressé un courrier aux bourgmestres en soulignant le fait que cette mesure ne favorisera pas l'épanouissement des courses cyclistes ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Votre question comporte deux volets différents : le vélodrome et l'implication éventuelle des communes dans les courses cyclistes. Je commencerai par rappeler la manifestation réussie de ce samedi où la Fédération Wallonie-Bruxelles a présenté toutes les équipes cyclistes. En effet, en 2009, il n'y

avait plus que deux coureurs wallons dans le peloton : Philippe Gilbert et Maxime Monfort. Aujourd'hui, grâce à l'action de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, à celle de M. Vanassche et du groupe Tour de Wallonie, sans compter votre serviteur et son département, nous avons inversé la tendance et développé une politique ambitieuse. Nous comptons trois équipes : Wallonie-Bruxelles, Color Code-Biowanze-Sucre de Tirlemont et le team VTT Merida. Quand un sponsor comme Crelan diminue son intervention, Nassen reprend le flambeau. Lorsque Walcott disparaît de la deuxième équipe, la Sucrerie de Tirlemont augmente son intervention.

On voit là tout l'intérêt du partenariat privé-public et les bénéfices qu'en tirent nos coureurs. Ceux-ci savent aujourd'hui que des perspectives enthousiasmantes s'ouvrent à eux dans ces équipes. À côté de ces trois équipes, il y a les clubs formateurs dont je salue la qualité du travail. Nous avons d'ailleurs renforcé notre soutien à ces clubs. De surcroît, nous avons pu récupérer de jeunes coureurs laissés sur le carreau à la suite de la dissolution de leur équipe.

Permettez-moi de donner un exemple de réussite de notre politique envers le cyclisme. Tom Van Damme a dû vous le dire : nous comptons aujourd'hui 3 681 compétiteurs, soit une augmentation de 27 % depuis 2009. Il y a aujourd'hui un engouement que nous n'avons peut-être jamais connu dans les équipes plus jeunes. C'est important. Avant de parler d'infrastructures pour le cyclisme, je voulais mettre sur pied une véritable stratégie de formation, d'encadrement, de préparation et de constitution d'équipes. Cette augmentation de 27 % est parallèle à celle du nombre d'affiliés qui s'élevait, en juin 2013, toutes disciplines confondues, à 618 000 contre 450 000, soit 37 % de plus. Il n'y a jamais eu dans l'histoire de l'Adeps autant de nouvelles affiliations.

Avec Tom Van Damme, nous avons dans un premier temps nourri le projet d'organiser le Championnat du Monde. Comme je l'ai dit à M. Dodrion, ce projet est financièrement irréalisable puisqu'il faudrait trouver vingt millions d'euros. Tant que le niveau fédéral n'intervient pas ou que les gouvernements flamand et bruxellois ne se manifestent pas, ce championnat n'est pas à notre portée.

Nous avons déposé une candidature pour l'organisation du Championnat du Monde de VTT en 2017. Tom Van Damme a personnellement déposé le document. Je rappelle que c'est la Royale ligue vélocipédique belge qui est candidate et non le gouvernement. Il sait que nous le soutenons et que nous sommes prêts à lancer un appel à candidatures aux villes intéressées afin de trouver le meilleur endroit pour accueillir cette compétition.

Enfin, nous avons convenu avec Tom Van Damme d'organiser quatre des six champion-

nats de Belgique du côté wallon. C'est un événement exceptionnel. Cette décision n'a pas été sans heurts puisque la presse flamande s'en est prise à Tom Van Damme, considérant qu'il avait fait un trop grand cadeau à la Wallonie, eu égard à la répartition du nombre de coureurs au Nord et au Sud du pays.

Connaissant les grandes qualités de M. Vanassche et l'élégance de ses propos, je ne doute pas un instant qu'il n'ait pas fait mention des excellentes relations que nous entretenons avec lui et qui sont un gage pour l'avenir.

Je voudrais ajouter que nous venons de passer commande – par le biais de l'Association des Établissements sportifs –, pour équiper les cercles cyclistes et les clubs formateurs de défibrillateurs externes automatiques mobiles alors qu'ils ne disposent pas toujours des infrastructures adéquates.

De plus, nous apportons notre aide lors de l'organisation de toutes les courses. Dans ce cadre, je me souviens d'un de vos collègues de l'opposition qui s'étonnait de nos interventions lors des épreuves cyclistes mais qui, aujourd'hui bourgmestre, les réclame. Cela me semble normal car ce n'est pas l'appartenance politique d'un bourgmestre qui détermine notre soutien.

Il s'agissait d'une course importante qui ne bénéficiait plus des subsides provinciaux et que nous avons aidée. Nous pourrions aussi parler du Triptyque des monts et châteaux ou de Binche-Tournai-Binche. Nous sommes d'ailleurs toujours en négociation avec la RTBF pour la couverture de ces événements.

Le cyclisme constitue donc une très belle réussite en termes de recrutements, de formations et d'équipements.

Nous avons abordé le sujet des vélodromes durant la préparation des équipes cyclistes. Mon prédécesseur, lors de la coalition Arc-en-ciel, avait décidé la construction de quatre anneaux cyclistes : un premier à Ans, pour un montant de 255 000 euros, un deuxième à Rebecq pour 245 000 euros, un troisième à Gilly pour 163 000 euros et un quatrième à Rochefort pour 501 000 euros.

La Royale ligue vélocipédique belge, dont Tom Van Hamme était le secrétaire général, a accordé 75 000 euros par circuit, le solde étant à notre charge.

Nous avons eu certaines déconvenues. En effet, la plupart de ces anneaux n'étaient pas éclairés ou ne comportaient pas les vestiaires adaptés. Un effondrement de terrain a endommagé un des quatre vélodromes qui n'est plus utilisable aujourd'hui et pose des problèmes à l'infrastructure voisine.

Nous devons reconnaître qu'aujourd'hui, à de rares exceptions, ces circuits ne sont que peu fré-

quentés par des clubs cyclistes. Ils servent parfois à des manifestations qui n'ont aucun rapport avec ce sport.

J'ai pris contact avec des spécialistes de la Royale ligue vélocipédique belge ainsi qu'avec M. Vanassche ; ils m'ont indiqué qu'il ne resterait plus un seul coureur de piste du côté francophone.

Si des demandes devaient être faites, nous pourrions recourir au nouveau circuit de Roubaix ou à ceux du Nord du pays en y finançant des stages. En contrepartie, nos amis flamands pourraient bénéficier du Centre d'aide à la performance sportive auquel ils portent un grand intérêt car il n'existe n'a pas d'équivalent chez eux.

Par ailleurs, le montant de l'investissement est très important. Il faudrait d'abord trouver un partenaire, soit une ville, soit la fédération cycliste. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne financerait à cent pour cent qu'un vélodrome de l'Adeps. Infrasports, la direction des infrastructures sportives de la Région wallonne quant à elle, ne prend en charge que soixante pour cent de l'investissement. Qui assumera les quarante pour cent restants ? Jusqu'à présent, personne ne s'est manifesté avec une proposition de vélodrome.

La Fédération vient de consacrer des budgets importants à la nécessaire rénovation des centres sportifs de l'Adeps. Vous m'interrogez vous-même à ce sujet, monsieur Crucke. De très gros efforts ont été fournis, par exemple pour le centre des Arcs, mais nous ne sommes pas au bout de nos peines. Avant de se lancer dans la création de nouvelles infrastructures, mis à part le pôle de référence de Louvain-la-Neuve, la Fédération devrait se concentrer dans les prochaines années sur les besoins de quelques centres, sachant qu'un effort gigantesque de 82 millions d'euros vient d'être consenti.

Vous avancez, monsieur le député, la somme de dix millions d'euros. Je n'ai jamais vu un tel montant, si ce n'est pour la construction du pôle sportif, si on y ajoutait un anneau cycliste. Pour construire un vélodrome, les montants seront bien plus importants. Or, d'autres demandes pressantes existent aussi. Je préférerais donc envisager une collaboration avec une fédération sportive, qui assumerait sa part, comme ce fut le cas pour le judo.

Le pôle sportif de Louvain-la-Neuve, quant à lui, présente l'avantage d'accueillir des sportifs de diverses disciplines, pour les entraînements comme pour les compétitions, mais aussi des sportifs amateurs et du sport de loisirs. Je ne suis pas certain que le vélodrome réunirait beaucoup d'amateurs.

D'ailleurs, l'inclinaison de nos quatre anneaux cyclistes actuels diffère de celle des véritables pistes des courses de six-jours, où la pente est beaucoup plus ardue. Un amateur serait incapable de tenir dessus, cela demande formation et entraînement.

Nos vélodromes sont donc particuliers : ils n'ont pas reproduit un véritable vélodrome afin de pouvoir accueillir un autre public.

Nous écrivons régulièrement aux communes à propos des compétitions. Tantôt nous recevons des échos favorables, tantôt nous n'obtenons aucune réaction. Pour l'organisation du Mémorial Van Damme, nous prévenons systématiquement les communes du nombre de places auxquelles elles ont droit. Ce sont pourtant toujours les mêmes qui viennent.

Nous avons également informé toutes les communes qu'elles avaient droit à une remise de 75 pour cent pour l'installation de défibrillateurs. Elles n'ont pas répondu. À Louvain-la-Neuve, la commune a rétorqué que cela ne relevait pas de sa compétence mais de la nôtre. Or c'est au propriétaire de la salle qu'il appartient de veiller à la sécurité, et le propriétaire, c'est la commune. Si, finalement, nous ne les avons pas offerts – à la condition que soient formées trois personnes, dans l'immédiat, et à terme, dix – 2 300 défibrillateurs ne seraient pas installés à ce jour. Tout au plus aurions-nous pu en installer entre cinquante et cent. Donc, les communes sont autonomes.

Après vérification, nous n'avons pas connaissance de taxes imposées par des communes. Par contre, des communes disent ne plus pouvoir subventionner les épreuves. Tel est le cas pour la Flèche ardennaise.

La deuxième grande difficulté réside dans le manque de signaleurs, notamment pour les clubs de jeunes, qui en ont le plus besoin. M. Dodrimont voulait leur imposer une formation initiale sanctionnée par un brevet. L'idée est intéressante, mais si vous imposez un brevet aux signaleurs, vous ne trouverez plus de candidats !

Vous le savez, nous essayons de soutenir les épreuves. Nous venons d'ailleurs de reprendre une cycliste professionnelle, après le départ de Ludivine Henrion. Mais pour ce faire, nous avons besoin du soutien des communes. Sans les effectifs communaux, aucune course ne pourra plus être organisée.

Il est exact que tout est gratuit chez nous, mais tel n'est pas toujours le cas en Flandre. Par exemple, les épreuves de cyclo-cross sont payantes. À ce propos, nous serons attentifs à l'avenir du championnat de Dottignies.

Dans le cas de demande, nous sommes prêts à proposer un entraînement de qualité sur des vélodromes en dehors de la Région wallonne et à en couvrir les frais au moyen de bourses que notre Fédération octroie.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne suis pas le plus critique envers votre politique sportive. Au contraire, j'estime que nous avons toujours collaboré et que des progrès notables ont été enregis-

trés. Je souscris pleinement au principe de partenariat public-privé. Notre premier objectif devait être, effectivement, de remettre des coureurs en selle.

L'idée d'un vélodrome n'est pas le fruit du hasard. Elle est d'ailleurs partagée par M. Van Damme, car la complémentarité entre formation sur route et formation sur piste est bien réelle. Elle serait profitable aux uns et aux autres.

Ajoutons à cela le volet de la sécurité : vous l'avez indiqué, il devient difficile d'organiser des épreuves sur route, faute de signaleurs. Dans un vélodrome, la sécurité est garantie et les activités se déroulent dans de meilleures conditions.

Je ne rejette pas votre idée. J'ai d'ailleurs plaidé cette cause il y a quelque temps. Je me suis déjà interrogé sur la nécessité de disposer de belles infrastructures en Wallonie alors que l'argent public est compté et que nous sommes confrontés à d'autres priorités.

La Wallonie ne pourrait-elle pas partager certaines infrastructures avec la France, même contre paiement ? Je tiens ce raisonnement depuis longtemps. Vous partagez cette logique au sujet du vélodrome.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le vélodrome de Roubaix coûte 24 millions d'euros.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je le connais. Je l'ai visité. Il est magnifique.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Notre seul coureur sur piste, Jonathan Dufrasne, a malheureusement arrêté...

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je connais très bien ce vélodrome. Le vélodrome de Roubaix a été dessiné par les architectes flamands et francophones qui ont conçu le vélodrome de Gand.

Je partage cette logique mais il faut alors également l'appliquer à d'autres sports. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Van Damme.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La Flandre n'applique pas du tout le même système de financement. Par conséquent, M. Van Damme s'est tourné vers la Wallonie. En effet, nos amis flamands garantissent les emprunts mais ne donnent pas de subventions. Ce système a d'ailleurs été critiqué par l'Union européenne, qui considère qu'il s'agit d'aides d'État.

Tom Van Damme sait que le soutien est plus important aujourd'hui en Wallonie qu'en Flandre. Je parle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie mais également de certaines provinces et communes qui, historiquement, conservent un intérêt pour le vélo, ce qui n'est pas le cas partout.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous rejoins sur ce point.

Comme vous le dites, le financement serait très lourd à porter pour les pouvoirs publics. Le secteur privé pourrait intervenir. Certaines infrastructures sportives portent le nom de sociétés privées. Comme je vous l'ai déjà dit, je connais un investisseur privé intéressé par le projet. Les négociations doivent être approfondies.

Par rapport au règlement dans les communes, je me réjouis que personne n'ait relevé le problème de la signalisation des courses cyclistes. M. Van Damme avait pourtant souligné une difficulté. Les communes contribuent de moins en moins à l'organisation de courses cyclistes mais il y a des exceptions. Je n'ai pas été sollicité pour le Tour de Wallonie. J'ai d'emblée pris l'initiative d'inscrire 5 000 euros au budget. Je pense qu'une commune se doit d'intervenir lorsque de tels événements se déroulent sur son territoire.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cela vous coûtera plus cher si vous comptez tout le matériel, la technique, les raccordements, les bornes, les ouvriers communaux...

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'en suis conscient et je vous rassure, cette somme vient en supplément de tous ces frais.

(M. Crucke prend la présidence de la séance)

1.2 Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Plan badminton »

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Comme l'a dit mon collègue, le travail abattu en commission tout au long de cette législature est impressionnant ! De nombreuses disciplines sportives ont enregistré une augmentation sensible du nombre de pratiquants. Le badminton en fait partie. Cette discipline connaît la plus grande progression en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le nombre d'affiliés aurait augmenté de quarante pour cent en quatre ans, soit de 3 000 membres depuis 2009.

Deux joueurs de badminton ont signé un contrat Adeps de sportif de haut niveau.

Monsieur le ministre, vous avez présenté en début de ce mois un plan badminton, développé avec la Ligue francophone belge de badminton. Vous souhaitez profiter de l'engouement actuel pour augmenter encore le nombre d'affiliés et intensifier la professionnalisation de cette discipline.

Quelles mesures proposerez-vous afin de promouvoir les formations et de favoriser l'accès à ce sport ? Souvent, les clubs et les fédérations ne

peuvent investir dans la communication, pourtant nécessaire pour faire connaître une discipline.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le plan badminton a été élaboré en concertation avec la Ligue francophone belge de badminton et le département des sports. Notre objectif est d'assurer une meilleure perméabilité entre l'école et le monde sportif.

Nos centres Adeps organisent régulièrement des journées sportives à destination des écoles. Nous en comptons 5 000 par an. L'opération annuelle « Rhéto Trophée » réunit à Neufchâteau mille participants triés sur le volet au terme de leurs études secondaires. Nous avons également organisé « Mon club, mon école », dont le principe est d'ouvrir pendant vingt heures une école à un club sportif, de sensibiliser à une discipline, voire de recruter des jeunes. Quelque 20 000 jeunes y ont participé. J'ai relancé l'appel des « Communes olympiques » avec le bourgmestre de Nivelles, Pierre Huart. Nous souhaitons ainsi permettre aux jeunes de pratiquer plusieurs disciplines pendant les périodes de délibération des jurys, au mois de juin.

L'année dernière, on comptait presque 10 000 participants pour les deux premières années, ce qui est assez remarquable.

Grâce au *Paralympic School Project*, qui amène les élèves de 5^e et 6^e primaires à pratiquer du handisport, ce sont plus de 1 100 jeunes qui, accompagnés de Anne d'Ieteren, ont découvert le monde de la différence et la pratique d'un sportif handicapé.

Comme vous le voyez, une multitude d'opérations visent à introduire le sport à l'école, puisque l'école avait du mal à s'ouvrir au sport.

La dernière opération de cette législature, extrêmement prometteuse, concerne le badminton. Ce sport a été choisi pour plusieurs raisons : il se joue à l'intérieur de préférence, mais également à l'extérieur ; il ne nécessite pas beaucoup de moyens – deux tendeurs, un filet, des volants et des raquettes – et il connaît un bel essor. La fédération sportive compte aujourd'hui 11 500 membres, ce qui représente une augmentation de 41 pour cent !

Cette discipline est la plus populaire en Asie, bien avant les arts martiaux. C'est une belle perspective et, de surcroît, notre Fédération a vingt et un « espoirs élite » et trois sportifs sous contrat, ce qui est une grande première : Lianne Tan fait des études de dentisterie et est une fille extrêmement brillante, outre sa carrière olympique ; Maxime Moreels et Marie Demy défendent nos couleurs aux Jeux olympiques. Nous avons donc un noyau d'athlètes du plus haut niveau !

Grâce à l'augmentation du nombre de ses membres, la fédération de badminton a vu ses cré-

aits augmentés, ils représentent aujourd'hui plus de 330 000 euros. Elle devient ainsi une fédération important qui a à sa tête un président fort dynamique ayant lui-même beaucoup joué au badminton, à l'image de Marc Coudron en hockey. Cela nous promet de belles perspectives !

Nous avons construit avec la fédération le projet de mini-badminton qui s'adresse aux jeunes de six à neuf ans. Nous souhaitons intéresser les élèves à cette discipline dès les premières années d'école. Elle a l'avantage d'être assez physique et comme il n'y a pas de contact avec l'adversaire, elle se pratique en douceur.

Concrètement nous proposons des cycles de huit semaines, avec un entraînement de 75 minutes par semaine après la journée scolaire. Nous avons demandé aux 114 clubs de la Ligue francophone de participer au projet en assistant les professeurs d'éducation physique dans les écoles. Les écoles primaires intéressées peuvent s'inscrire directement auprès de la Ligue. Quant à nous, nous fournissons tout le matériel nécessaire en kit – les raquettes, les volants, les filets, les cônes pour délimiter les terrains, etc. Ce matériel reste acquis à l'école. Si le premier cours de découverte est gratuit, le cycle entier revient à dix euros, prix vraiment démocratique. Les deux cycles reviennent à 25 euros et, dans ce cas, le jeune reçoit définitivement sa raquette ainsi qu'une affiliation à la Ligue francophone de badminton.

Ce concept n'est donc pas vraiment lucratif mais il est très intéressant pour les jeunes, quelle que soit leur origine sociale.

Nous venons de lancer l'opération et vingt-cinq établissements scolaires se sont déjà inscrits. Et cela ne fait que commencer ! Notre objectif est d'en toucher soixante pour la prochaine rentrée scolaire. Ensuite, à l'instar des autres opérations telles que « Été-Jeunes », « Mon club, mon école » ou « Commune olympique », nous espérons voir monter le niveau de badminton dans ces écoles, dans la lignée de tous les sportifs brillants que nous comptons aujourd'hui dans cette discipline.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Cette opération est visiblement bien organisée et ce que vous avez déjà fait est énorme. Je voudrais néanmoins vous faire une suggestion pour toutes les disciplines en manque de reconnaissance et de notoriété : organisez, avec les fédérations concernées, des compétitions internationales. Celles-ci permettent de susciter une forme d'engouement et de faire découvrir davantage ces disciplines.

Votre objectif est de passer à soixante établissements scolaires. Connaissant les difficultés que votre prédécesseur a rencontrées avec les chéquessport, je me demandais comment vous contactiez les écoles. Comme vous l'avez déjà expliqué, certaines communes n'ont pas conscience qu'elles peuvent profiter de ces politiques alors même

qu'elles en ont été informées. Les écoles sont-elles contactées directement par courrier ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est ce que nous avons fait mais Mme Schyns et moi-même préparons une nouvelle circulaire qui reprendra l'ensemble des actions du monde du sport à l'école et les facilités que l'école réserve à certains sportifs.

Nous mettons la touche finale à cette circulaire qui rappellera ces informations aux directions de tous les établissements. En effet, vous avez raison de le souligner, certains collèges communaux ne réagissent pas simplement parce que la lettre reste sur le bureau du directeur général de la commune...

1.3 Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Centre d'aide à la performance sportive »

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Le samedi 10 février, l'UCL, l'ULB et l'ULg ont inauguré le Centre d'aide à la performance sportive (Caps). L'objectif de cette collaboration entre les trois universités est d'améliorer les performances des sportifs de haut niveau grâce à l'expertise et aux compétences propres à chaque établissement. Tous les athlètes de haut niveau et les espoirs pourront avoir gratuitement accès à ces structures. Cette reconnaissance se fera sur la base d'une collaboration entre l'Adeps et les fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le ministre, comment soutiendrez-vous cette démarche ? Des initiatives similaires existent-elles au niveau belge ? Sinon, ne devrions-nous pas encourager une collaboration avec les universités du Nord du pays afin d'augmenter nos résultats ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'initiative du Caps répond à deux constats. De nos jours, les athlètes de haut niveau doivent se préparer de manière scientifique, soignée et doivent avoir à leur disposition un équipement et une assistance médicale de pointe. En Belgique francophone, nous avons la chance d'avoir d'éminents professeurs. Je songe notamment à MM. Duchateau, Carpentier, Croisier, Franco et Godin.

Le professeur Godin est un spécialiste de la psychologie sportive. D'autres se spécialisent dans la musculation, dans la nutrition, dans la résistance aux températures extrêmes. La Faculté des sciences de Louvain-la-Neuve dispose d'une chambre hypoxique et d'une chambre climatique. Ainsi, avant son départ pour l'Open d'Australie,

David Goffin s'est rendu à Louvain-la-Neuve pour se préparer à jouer sous une température de trente-six degrés centigrades.

Ces professeurs travaillent dans des universités différentes, à savoir l'ULB, l'ULg et l'UCL. Nous aurions pu opter pour la création de trois centres, chacun avec un budget distinct. Nous avons préféré négocier patiemment afin de les réunir, d'autant qu'ils ont des spécialités très complémentaires.

Le Caps est né de la volonté de ces trois universités. La présidence est organisée sur la base d'une rotation. Actuellement, la fonction est assurée par le professeur Franco. Nous avons pris soin de financer l'acquisition de plusieurs équipements dans les trois universités mais il s'agit d'équipements différents. L'ULg dispose désormais d'un système de caméras lui permettant d'analyser la course des athlètes. Les médecins peuvent observer leurs mouvements, voir leurs conséquences pour la musculature et se rendre compte de la manière dont le corps souffre ou s'adapte.

Tout cela nous permet d'avoir le premier centre inter-universitaire sportif. Nous avons bien l'intention de profiter de l'excellent esprit qui anime les professeurs, d'où un projet de décret « Caps », visant à sceller la collaboration, qui sera bientôt soumis à votre examen.

Les membres de la commission parlementaire se sont rendus à Liège et à Louvain-la-Neuve et je crois que ces visites auront permis à un grand nombre de députés de faire de belles découvertes.

Nous avons prévu d'allouer six cent mille euros, indexés, à cette cellule inter-universitaire, accessible à un grand nombre d'athlètes excepté aux professionnels. Le Royal sporting club d'Anderlecht a récemment sollicité une intervention du Centre d'aide à la performance sportive. Mais cette demande lui a été refusée car nous considérons qu'une équipe professionnelle doit payer les sessions d'entraînement. En effet, nous faisons la distinction entre les sportifs professionnels rémunérés et les autres.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH). – Monsieur le ministre, pourriez-vous préciser s'il existe un centre inter-universitaire similaire au Nord du pays ?

(Réplique inaudible de M. André Antoine car hors micro)

(M. Bertin Mampaka Mankamba prend la présidence de la séance.)

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le navire de l'athlétisme francophone est-il en train de couler ? »

1.5 Question de M. Alain Destexhe à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rémunération d'un entraîneur belge de grande renommée »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. *(Assentiment)*

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, si ce n'était pas aussi dramatique pour l'athlétisme, le contentieux opposant la Ligue belge francophone d'athlétisme à la famille Borlée serait risible ! Ce conflit est désastreux pour le monde sportif.

La presse en fait ses choux gras. Le dernier détail en date porte sur la question de l'autonomie de Jacques Borlée, entraîneur mythique des 4x400 mètres et unanimement reconnu pour ses exploits, puisqu'il est le sixième meilleur relais de la planète ! La Ligue belge francophone d'athlétisme lui reproche d'abuser de son autonomie d'entraîneur sans tenir compte de la politique d'ensemble ; de son côté, Jacques Borlée estime que les résultats plaident en sa faveur et c'est ce qui compte.

Vous aviez désigné comme médiateur Philippe Godin, professeur de psychologie. Confronté aux deux parties qui refusaient de se parler, l'éminent spécialiste n'a pu que rendre son tablier. Le dossier est actuellement entre les mains de la Justice.

Après l'échec du professeur Godin, quelle lecture faites-vous de cette affaire ? Prendrez-vous l'initiative de donner tort à l'un, à l'autre, voire aux deux, pour siffler la fin de la récré ? Cette histoire est fort dommageable.

Il est de notoriété mondiale que les coureurs des 4x400 mètres sont francophones. Pourtant, c'est la Ligue belge néerlandophone d'athlétisme qui a sauvé Jacques Borlée en refusant qu'on le destitue comme entraîneur du 4x400 mètres ! Il existe des sujets plus passionnants dans nos conflits communautaires !

Moi-même, je ne comprends plus. Je me demande si certains ne veulent pas purement et simplement tuer l'athlétisme. Ce n'est pas de cette façon que des jeunes seront attirés par cette discipline.

Une fois de plus, des efforts ont été faits. Vous avez notamment soutenu les infrastructures. Ce sport a été mis en évidence mais il ne me semble pas que ce soutien vienne de M. Borlée ou de la Ligue belge francophone d'athlétisme. Je ne veux pas à mon tour montrer les responsables du doigt,

je trouve cette situation dramatique. Il m'importe que l'athlétisme – qui est un sport d'élégance et un formateur physique et intellectuel – puisse retrouver ses qualités et ne pas être traité devant les tribunaux. Ce n'est pas la bonne façon de faire.

M. Alain Destexhe (MR). – Monsieur le ministre, mes questions sont semblables à celles de M. Crucke. Je vous demande davantage de précisions sur l'historique sur l'aide apportée à la famille Borlée, sur le contrat d'entraîneur de Jacques Borlée et sur votre action pour les infrastructures.

Le 4x400 mètres est une épreuve phare. Si l'on pense aux sports olympiques en Belgique francophone, le premier nom qui vient à l'esprit est celui des Borlée. C'est une fierté nationale, et principalement pour les francophones. L'athlétisme est aussi un très beau sport complet. Le modèle de cette famille a un effet dynamique et entraînant sur les fédérations sportives, les clubs d'athlétisme et les jeunes. Comment en arriver à régler ces problèmes devant les tribunaux ?

J'ai été interloqué que Jacques Borlée ait dû être « sauvé » par la Ligue belge flamande d'athlétisme et que le Comité olympique interfédéral belge ait pris clairement position en sa faveur. J'entends dire que sa rémunération serait de seulement 1 800 euros bruts par mois. C'est très bas. Ce montant est-il exact ?

Que préconisez-vous concrètement pour résoudre cette affaire ? Cette situation donne une image lamentable de la Fédération Wallonie-Bruxelles là où il y aurait motif à fierté. Avec M. Crucke, nous sommes les premiers à critiquer des politiques mais dans ce cas, nous aimerions tous faire partie de la même équipe et soutenir la famille Borlée, l'athlétisme belge en général et le relais 4x400 mètres en particulier.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je nuancerai les propos volontairement provocateurs de M. Crucke. L'athlétisme francophone a encore de belles heures devant lui. Nous avons beaucoup parlé des frères Borlée. Nafissatou Thiam, entraînée par Roger Lespagnard, a été célébrée au Mérite sportif. La perchiste Fanny Smets, médecin de formation, a un parcours académique aussi remarquable que sa carrière sportive. Nous allons poursuivre avec elle le projet « Perche en ville ».

On constate aujourd'hui un véritable renouveau de l'athlétisme dont témoigne également l'augmentation du nombre d'affiliés. Je remercie M. Crucke d'avoir bien voulu rappeler que nous avons financé treize anneaux d'athlétisme à 85 pour cent. Sous cette législature, on en a fait plus que les vingt dernières années durant lesquelles de nombreuses communes se détournent des pistes d'athlétisme, faute d'athlètes et de clubs. Un club ne peut évidemment pas exister en l'absence d'infrastructures.

Nous avons également soutenu la nouvelle équipe de la Fédération d'athlétisme en lui accordant des moyens supplémentaires pour recruter des coordinateurs provinciaux. Thomas et Léo Lefèvre, qui animent la direction de la Fédération francophone d'athlétisme, ont de réelles ambitions.

Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que des champions connaissent des difficultés avec leur fédération, que ce soit dans notre pays ou ailleurs. Rappelez-vous que Jean-Michel Saive est aujourd'hui directeur technique d'une fédération qu'il a longtemps combattue et contestée. Justine Henin pourrait vous parler longuement de la fédération de tennis. Il n'empêche qu'elle collabore à nouveau avec elle.

Reconnaissons que nous avons aussi affaire à des vedettes qui ont leur caractère propre et qui s'adaptent parfois plus difficilement à leurs fédérations. C'est la même chose en France. Voyez comment Aude Aguilaniu, qui avait de réelles chances de remporter une médaille, a été traitée par les Français alors qu'elle était classée parmi les six meilleures en ski cross. Comme elle avait de la famille en Belgique, elle a obtenu la nationalité belge.

Je rappelle par ailleurs que les contrats sportifs n'existent pas en France. Selon M. Destexhe, nos sportifs sont peut-être mal payés. Je constate cependant qu'en France, soit le sportif doit s'engager à l'armée, comme c'était le cas dans les pays de l'Est voici quelques années, soit il est recruté par la RATP – c'est le cas des judokas et des lutteurs – et s'engage à entrer par la suite dans son service d'ordre.

Nous proposons des perspectives de carrière que peu de pays offrent. Deux sportifs français, dont Maxime Dauby, viennent encore de nous rejoindre. Nous avons plus de contrats sportifs que nos amis flamands. Lors d'une réunion au Comité olympique, vu la qualité de nos athlètes, j'ai d'ailleurs proposé que chacune des Communautés revoie ses objectifs à la hausse.

J'ai un profond respect pour Jacques Borlée et il en est de même de sa part, il l'a dit à plusieurs reprises. Le problème n'est pas simple entre la Fédération et monsieur 4 x 400 mètres ! Je voudrais préciser que l'action en référé n'a pas été introduite par Jacques Borlée mais par Kévin et Jonathan. Ils réclament la somme de 48 000 euros, qui représenterait selon eux la rémunération proméritee par Jacques Borlée pour 2013. À la demande des jumeaux, le dossier relatif à l'entraîneur a été reporté au 12 mars.

M. Destexhe a cité des chiffres que je voudrais nuancer. La Fédération a pris en charge tous leurs autres frais, comme les stages d'entraînement, les déplacements et les frais d'hôtel. De plus, ces athlètes de niveau mondial bénéficient de

prize-money et de contrats commerciaux. Même si les montants qu'ils perçoivent n'atteignent pas les centaines de millions de Shumacher, on parle d'environ 250 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

La Ligue ne veut pas licencier Jacques Borlée. Elle veut bien poursuivre la collaboration, si la médiatisation des problèmes s'estompe, mais elle veut signer une convention. Nous y avons déjà travaillé et nous étions près d'un accord. Jacques Borlée a fait appel à un cabinet d'avocats réputé qui a considéré que les termes de la convention heurtaient son statut d'indépendant. Il ne l'a donc pas signée. Cette convention organisait les droits et devoirs des parties et prévoyait un devoir de réserve à respecter par les deux signataires.

Vous dites que le professeur Godin n'aurait pas réussi sa mission. Là aussi, je nuancerai vos propos. Il a réglé un problème très important, celui d'Adrien Deghelt, et je lui en suis très reconnaissant. En effet, le dossier comportait un autre volet : la Ligue allait-elle accepter qu'Adrien Deghelt soit entraîné par Jacques Borlée ? Nous sommes intervenus, avec le professeur Godin, et avons trouvé les modalités financières adéquates. Adrien a dès lors pu reprendre son entraînement avec les moyens nécessaires.

Le dernier volet pose la question suivante : le centre de formation de Jacques Borlée peut-il accueillir tous les athlètes qu'il choisit ou doit-il être mandaté par la fédération d'athlétisme ? Je rappelle qu'elle est l'interlocutrice de la fédération internationale et qu'elle dispose d'un directeur technique. À un moment, Jacques Borlée a pensé s'orienter vers la course de haies alors qu'il n'a pas l'expertise adéquate. Il devait faire appel à un entraîneur français pour l'épauler. Le différend est assez tenu mais les prises de position médiatiques ont compliqué la situation.

Vous dites que le COIB a pris fait et cause pour Jacques Borlée. J'aimerais à nouveau nuancer. Comme nous l'avons vérifié à l'occasion de nos réunions mensuelles, le COIB a affirmé soutenir le projet actuel du 4 x 400 mètres. Entre les lignes, il a donc appelé les parties à s'entendre. Le comité s'est même dit prêt à recoller les morceaux, comme le professeur Godin l'a fait pour nous. Nous sommes également prêts à nous engager, pour autant que l'action judiciaire soit temporisée. En effet, nous ne pouvons pas nous substituer à l'autorité judiciaire. Or, je ne sais quelle suite les frères Borlée donneront à leur action.

L'intervention de la Ligue flamande n'était pas dirigée contre la Ligue francophone. Le problème n'est pas d'ordre communautaire. La Ligue francophone, je le répète, est toujours prête à travailler avec Jacques Borlée, comme l'a confirmé Thomas Lefèbvre. Aujourd'hui, personne ne veut lui retirer la responsabilité du 4 x 400 mètres. Simple-ment, elle souhaite qu'une police régisse leurs relations. Elle veut mettre par écrit les droits et obli-

gations de chacun ainsi que des procédures de médiation plutôt que de divulgation. De son côté, Jacques Borlée veut obtenir des garanties sur son autonomie pour la préparation des athlètes ou le choix des stages par exemple.

D'un côté, je réaffirme ma pleine confiance en la famille Borlée dans son ensemble. Elle a toute mon estime et mes encouragements. De l'autre, la fédération d'athlétisme a renouvelé ses cadres et affiche de nouvelles ambitions. Ses nouveaux dirigeants ont énormément de bonne volonté. Certaines questions, qui relèvent parfois plus de la susceptibilité que du domaine sportif, doivent simplement être réglées. Nous nous emploierons donc à les résoudre mais je ne puis donner de garantie car les parties campent sur leurs positions. Dans l'intérêt de l'athlétisme belge, francophone, voire européen, nous avons tout intérêt à trouver un consensus.

Finalement, la rédaction de la convention n'a pu aboutir.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'entends la complexité du dossier. Les obstacles ne sont pas insurmontables mais nous touchons ici au volet humain et à la psychologie, ce qui complique la situation.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Même au sein d'une même famille politique, il est parfois difficile de se mettre d'accord sur la constitution d'une liste...

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il est essentiel de ramener la sérénité dans ce dossier. Si le professeur Godin n'y arrive pas, j'espère que vous y parviendrez.

Je n'ai pas tant été choqué par la volonté de la fédération d'affirmer sa ligne de conduite que par le fait qu'elle ait limité le nombre de candidats susceptibles d'être entraînés par Jacques Borlée. Je considère cette approche comme maladroite. Il est naturel que des sportifs souhaitent profiter de son expérience. L'argument de la fédération est inacceptable. Cela revient à exploiter la renommée de Jacques Borlée tout en lui demandant de se contenter du 4 x 400 mètres.

Le devoir de réserve est nécessaire, mais il faut respecter ce que symbolise Jacques Borlée dans notre pays. Il n'éprouverait d'ailleurs aucune difficulté à vendre ses talents à d'autres nations. Cette question doit être réglée au plus vite.

M. Alain Destexhe (MR). – Le mérite et le succès doivent être récompensés. La famille Borlée participe du mythe ou du conte de fées, avec ses multiples champions. Le père de Jacques fut aussi le dernier gouverneur belge du Kivu.

J'entends bien vos propos mais j'émets deux réserves. Je déplore que vous relativisiez la situation. On peut toujours relativiser et évoquer d'autres grandes stars comme Justine Henin mais

les problèmes du passé ne régleront pas les problèmes actuels.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – On n'éteint pas un feu en y jetant de l'huile !

M. Alain Destexhe (MR). – Qui jette de l'huile, dans ce cas précis ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Jamais moi !

M. Alain Destexhe (MR). – Nous non plus, et ce n'est certainement pas le cas de Jacques Borlée ou des athlètes plaignants. Il faudrait plutôt s'interroger sur les raisons qui les ont amenés à agir de cette façon. Il est question d'un arriéré de 48 000 euros. Pour un sport de haut niveau, ce contentieux ne paraît pas extrêmement important. Il faut donc relativiser. Ce n'est pas la fin du monde !

Par ailleurs, je ne dispose pas de tous les éléments mais je suis sceptique. Vous dites qu'en France, certains sportifs sont engagés à la gendarmerie, à la RATP ou à l'armée. D'autres pays offrent de très bonnes conditions à leurs sportifs d'élite. Vous semblez dire que notre système est excellent. Tant mieux, si tel est le cas !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En 2009, notre Fédération comptait 23 sportifs sous contrat. Aujourd'hui, ils sont 73, et plus particulièrement dans de nouvelles disciplines dont le badminton. Nous avons fourni cet effort indispensable. Ne nous trompons pas ! Sauf pour quelques disciplines, l'aspect financier reste souvent compliqué.

Je vous invite à demander à Lionel Cox si le sport lui permet de bien gagner sa vie. C'est son emploi à la Région bruxelloise qui lui permet de mener sa carrière sportive.

M. Alain Destexhe (MR). – Nous parlons d'une équipe mythique qui concurrence les Américains et les Jamaïcains. Ce cas est exceptionnel !

J'é mets une autre réserve par rapport aux propos de M. Crucke. Vous avez laissé sous-entendre que le devoir de réserve posait ici problème. Je peux comprendre qu'un entraîneur de haut niveau ait envie de continuer à s'exprimer. Jusqu'où va donc le devoir de réserve ? Il ne peut certes pas critiquer frontalement celui qui l'emploie. Néanmoins, sans connaître le dossier, j'ai cru comprendre que c'était peut-être une des raisons des conflits. J'ignore si vous avez une précision à apporter sur ce point.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons la chance historique de compter un entraîneur hors norme et une fratrie du plus haut niveau totalement atypique et qui a fait rêver la Belgique entière.

Cependant, nous devons respecter les règles. Les fédérations sportives internationales reposent sur les fédérations nationales qui détiennent un certain nombre de prérogatives. Notre devoir est de faire en sorte qu'elles collaborent.

Je connais l'un et l'autre. Marc s'occupait du sport de haut niveau à l'administration. Je vous assure que tous deux sont animés des meilleures intentions. Jacques n'est pas le seul. Ne croyez pas que la fédération n'ait aucune ambition. Je ne serai ni catégorique ni nuancé. J'ai de l'amitié pour l'un et de la considération pour les autres. Je me donnerai toutes les chances d'arriver à une solution plutôt que de prendre position pour l'un ou pour l'autre.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 20.*